

NOTICE EXPLICATIVE :



► **PAR INTERNET** : Ouverture du site le 2 juin 2026

Ce service n'est pas accessible aux mineurs.

Flasher notre QR CODE

Sur notre site www.fdc01.fr rubrique **Permis de chasser**.

Votre titre est à imprimer directement chez vous.

- ✓ Paiement sécurisé par carte bancaire (3D Secure)
- ✓ Visualiser votre choix et imprimer sur papier A4 blanc
- ✓ Simple : réimprimer votre validation à tout moment

☞ Avant le règlement par carte bancaire, il est **IMPORTANT** de vérifier et relire votre demande pour éviter les erreurs et une mauvaise validation. En cas de doute, revenez à la page précédente ou fermez la fenêtre pour recommencer votre saisie.

Une validation ne peut être modifiée ou supprimée. Impossible d'annuler le paiement

► **PAR COURRIER** : *Bon de commande joint*

- ✓ Pour permettre un bon traitement de votre dossier, vérifier les informations portées sur le bon de commande et corrigez ou complétez si nécessaire, **attention votre adresse doit être à jour**.
- ✓ Pour les mineurs ou majeurs sous tutelle, ne pas oublier de compléter l'autorisation,
- ✓ Chèque à établir avec le montant exact du bon de commande à l'ordre de «**Régie de recettes FDC01**»,
- ✓ Retournez le bon de commande **SIGNE** accompagné du règlement

► **INFORMATIONS** :

➤ **Carnet de prélèvement bécasse** :

Vous devez impérativement préciser votre choix : soit le carnet de prélèvement bécasse papier, soit saisir vos prélèvements en créant votre compte sur l'application ChassAdapt disponible sur smartphone (Google Play et App Store), soit ne pas demander de carnet de prélèvement.

Tout choix d'un carnet papier ne permet plus, pour la saison en cours, le changement de support pour CHASSADAPT.

Sur notre site www.fdc01.fr, *espace de connexion, saisie en ligne*, vous avez la possibilité de déclarer en ligne vos prélèvements ou l'absence de capture en vous identifiant avec le numéro figurant sous le code barre de votre validation et votre date de naissance : dans ce cas, pas besoin de renvoyer le carnet !

➤ **Assurance Chasse** : **Pensez à souscrire**

La souscription d'une assurance **Responsabilité Civile Chasse est obligatoire** et vous devez, en cas de contrôle, présenter l'attestation avec votre permis et votre validation.

Vous avez la possibilité de souscrire votre assurance RC Chasse obligatoire en même temps que votre validation (**tarif 22.00 €, conditions préférentielles jointes**), une attestation sera alors imprimée sur votre document de validation annuelle.

Pour toute question relative à la RC Chasse, contactez directement notre courtier **BS ASSURANCE 01.60.09.43.43**. Sinon, renouvelez votre contrat auprès de votre assureur.